



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse**

Fédération Syndicale Unitaire

Section Somme / Aisne

21 rue Sully – Espace 35, 80000 AMIENS

snpespijfsu80@gmail.com

Exclu.e.s du CTI : La mobilisation continue et doit s'amplifier

Jeudi 23 juin 2022, ce sont 22% des personnels qui ont fait grève sur le territoire Somme/Aisne pour dénoncer l'injustice du décret CTI. La déclinaison du Ségur du secteur Santé/Social à la PJJ exclut sans raison plusieurs catégories de personnel.le.s, et en premier lieu la filière administrative. Ainsi, les adjointes administrat.ve.s, corps très largement féminisé de Catégorie C, sont injustement mis de côté, alors même qu'elles et ils sont les plus précarisé.e.s.

Dans les unités éducatives de Somme/Aisne, les deux tiers des adjointes administratives étaient en grève, certaines d'entre elles participant également à un rassemblement devant la DIR Grand-Nord. Une délégation d'adjoint.e.s a été reçue par le Directeur Inter-Régional, qui a exprimé sa compréhension du sentiment d'injustice exprimé par les collègues, et s'est engagé à faire remonter sans délai à l'Administration Centrale l'état de cette mobilisation d'ampleur et sans précédent dans la filière administrative.

Pour autant, la DPJJ, qui n'a toujours pas de Directeur.trice ni de DRH, et le Ministère, restent sourds à la colère des collègues. Ces dernier.e.s ont pourtant eu largement l'occasion d'expliquer ces dernières semaines à quel point leurs tâches quotidiennes étaient traversées par la question de l'accueil et du lien avec le public, ainsi que de la participation à la dynamique collective d'accompagnement éducatif des jeunes et des familles. Déjà largement sous-payé.e.s par rapport à la réalité de leurs fiches de poste, qui s'apparentent plus à celle de secrétaires administrat.ve.s, les collègues sont méprisé.e.s et humilié.e.s alors qu'elles et ils sont un rouage essentiel de la PJJ, celles et ceux sans qui plus rien ne fonctionnerait dans les services.

C'est pourquoi, après la mobilisation historique du 23 juin, et sa réussite incontestable en Somme/Aisne, le SNPES-PJJ/FSU 80/02 appelle à poursuivre la mobilisation en réfléchissant aux modalités de résistance les plus pertinentes, comme le boycott de toutes les tâches relevant des

contours du décret de mise en œuvre du CTI dans la Fonction Publique d'Etat (accueil téléphonique et physique du public, Parcours, réunions pédagogiques, participation aux événements nationaux et régionaux etc.)

Dès septembre 2022, nous organiserons de nouvelles Assemblées Générales pour construire et amplifier la mobilisation. Nous en appelons d'ores et déjà à la poursuite de la solidarité de tous les personnel.le.s, en soutenant la mobilisation des adjoint.e.s administratif.ve.s.

**Toutes et tous engagé.e.s dans l'accompagnement éducatif,
Toutes et tous éligibles au CTI**